

2007/8588 - ORGANISATION DE LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE A L'ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ECHANGES EUROPEEN ERASMUS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Agence Europe-Education-Formation France, sise à Bordeaux, a pour objectif, à travers son service Erasmus, de développer la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, au niveau européen .Elle s'inscrit dans le Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie et organise les échanges internationaux de mobilité Erasmus.

Depuis de nombreuses années, l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon, pour développer les échanges d'étudiants, et dans le cadre de ce programme, a conclu des accords avec des écoles partenaires qui sont au nombre de 16 à ce jour et situées en Allemagne, au Royaume Uni, en Finlande, en Belgique, en Grèce, en Italie, en Irlande, en Pologne, en République Tchèque et aux Pays Bas.

Par la délibération du 27 septembre 2004, le Conseil municipal a autorisé l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon à recevoir les subventions européennes d'aide à la mobilité et à verser aux étudiants et professeurs les allocations prévues par le programme européen dans le cadre d'un contrat financier signé chaque année avec l'agence, fixant les conditions financières de cette mobilité.

Pour l'année 2007/2008, le contrat n° 28623 607 signé le 15/10/07 fixe les taux des allocations qui permettent d'organiser la mobilité :

- La mobilité étudiante :

L'allocation mensuelle pour des études (étudiants accueillis dans une école) est de 120,32 € pour un maximum de 18 étudiants.

L'allocation mensuelle pour un stage (auprès d'une entreprise ou d'une école) est de 500,00€.

- La mobilité enseignante :

L'allocation pour une semaine est de 600, 00€ pour un maximum de 5 semaines et 5 enseignants.

En 2007/2008 : 10 étudiants partent pour un échange d'études, dans le cadre de ce programme :

- Un étudiant à Hambourg pour 5 mois : $5 \times 120,32\text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Milan pour 5 mois : $5 \times 120,32\text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Bruxelles pour 4,5 mois : $120,32 \text{€} \times 4,5 = 541,44 \text{€}$
- Un étudiant à Leipzig pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Leipzig pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Poznan pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Sheffield pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Helsinki pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Hambourg pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Poznam pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$

Le cursus de l'enseignement artistique préconise que les échanges aient lieu prioritairement en 4^e année. Pour 2007, ce sont des étudiants de 4^e année qui ont été sélectionnés sur dossier par la commission d'enseignants réunie le 25 juin 2007. La liste nominative des étudiants sélectionnés sera transmise au Receveur des Finances de la Ville de Lyon.

En 2007/2008 : dans le cadre de ce programme, 4 professeurs peuvent partir pour 5 semaines à 600 € la semaine, soit pour une somme globale de 3.000 €.

Les professeurs qui partiront au cours du second semestre 2007/2008 seront désignés par le Directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts et percevront l'allocation prévue par le contrat financier. La liste nominative des professeurs désignés sera transmise au Receveur des Finances de la Ville de Lyon. »

Vu la délibération du 27 septembre 2004 ;

Oui l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- La somme globale de 5.499,56 € au titre des allocations de mobilité étudiante sera versée à 10 étudiants selon la répartition suivante :

- Un étudiant à Hambourg pour 5 mois : $5 \times 120,32\text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Milan pour 5 mois : $5 \times 120,32\text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Bruxelles pour 4,5 mois : $120,32 \text{€} \times 4,5 = 541,44 \text{€}$
- Un étudiant à Leipzig pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Leipzig pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Poznan pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Sheffield pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$
- Un étudiant à Helsinki pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Hambourg pour 5 mois : $5 \times 120,32 \text{€} = 606,60 \text{€}$
- Un étudiant à Poznam pour 4 mois : $4 \times 120,32 \text{€} = 481,28 \text{€}$

2- La somme globale de 3.000 € au titre des allocations de mobilité enseignante sera allouée à un maximum de quatre professeurs.

3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de L'ENBA, programme ENBAL, opération APENBAE, ligne de crédit 19689.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN